

CONCERTATION PUBLIQUE

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES*

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR **Souigné-sous-Ballon** ?

LA PAROLE EST À VOUS LE :

Vendredi 16 février 2024
de 18H à 20H à la Mairie

RENDEZ-VOUS DANS

votre mairie

**POUR consulter le dossier
ET contribuer au projet**

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes ont pour mission d'identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil de tout type d'installation d'énergies renouvelables avant le 25 février 2024.

Afin de mener une planification énergétique en accord avec les possibilités et projets des territoires ainsi que ses habitants, nous vous proposons de venir vous exprimer lors de la permanence du vendredi 16 février 2024.

*Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.